

LA GESTION DES ACHATS

Le processus achat HABITAT 77 est très encadré et contrôlé :

- En interne, pour la bonne gestion des budgets et dépenses : par la Commission d'Appel d'Offres (CAO), par la direction des Budgets et Finances et par les administrateurs dont des représentants de locataires.
- En externe, pour le respect de la conformité des procédures et actes : contrôle de légalité, le Commissaire aux Comptes et l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS).

1

LE SERVICE MÉTIER PRESCRIPTEUR fait l'expression d'un besoin qui donnera lieu au recours à un prestataire.

2

LE SERVICE MÉTIER PRESCRIPTEUR réalise préalablement une étude détaillée de son besoin et du marché.

La définition du besoin, un prérequis
Le prescripteur métier définit ses attentes par rapport aux pratiques dans le domaine concerné : analyse du marché, des prix pratiqués, des tendances actuelles pour ce service / produit, ...
Cette démarche vise à :

- Spécifier la prestation ou le produit de la manière la plus précise possible
- Définir des engagements de service et/ou un niveau de qualité attendu pertinents et atteignables qui pourront être suivis lors de l'exécution du marché
- Optimiser les coûts pour que ces derniers soient les plus cohérents avec ceux pratiqués dans le domaine.

3

LE SERVICE MÉTIER PRESCRIPTEUR avec l'appui du service achats / marchés, spécifie son besoin et rédige les pièces de la consultation des entreprises.

La rédaction de la consultation, un travail d'équipe
Elle se fait conjointement entre :

- Le prescripteur métier qui suite à l'étude préalablement menée définit les aspects techniques et fonctionnels : besoin, prestations attendues, engagements de service, qualité attendue, ...
- Et le service achats / marchés qui aide à la rédaction des mentions juridiques et administratives : modalités d'exécution, mise en œuvre des pénalités, ...

6

LE SERVICE MÉTIER PRESCRIPTEUR présente son rapport d'analyse et sa proposition d'attribution en commission d'appel d'offres pour avis.

La commission d'appel d'offres (CAO)
La commission se compose a minima de 3 administrateurs, du service achats / marchés et des partis prenantes intéressées. Elle donne un avis favorable ou défavorable à la proposition d'attribution avant la décision finale qui sera donnée par le Directeur Général

4A

LE SERVICE MÉTIER PRESCRIPTEUR sollicite 3 ou 5 devis à des entreprises pour le choix du prestataire.

Si prestation / article < 40 000 € HT

4B

LE SERVICE ACHATS/MARCHÉS lance une consultation en respectant les procédures du Code de la Commande Publique.

Si prestation / article > 40 000 € HT

5

LE SERVICE MÉTIER PRESCRIPTEUR analyse les offres des candidats selon les critères spécifiés dans le règlement de la consultation prenant en compte l'aspect technique et financier.

La phase de négociation
Afin de s'assurer de sélectionner l'offre la plus adaptée au besoin, HABITAT 77 entreprend, lorsque la procédure de consultation le prévoit, une phase de négociation sur les conditions du marché avec les candidats : réalisation d'un effort financier, précisions à apporter sur des aspects techniques ou fonctionnels, ...

9

LE SERVICE ACHAT/ MARCHÉS signe et notifie le marché au candidat retenu.

8

LE SERVICE ACHAT/ MARCHÉS envoie l'acte à la préfecture pour le contrôle de légalité de la procédure d'achat (valable uniquement pour les marchés > 209 000 € HT).

7

LE SERVICE MÉTIER PRESCRIPTEUR présente au Directeur Général son rapport d'analyse et sa proposition d'attribution pour décision finale.